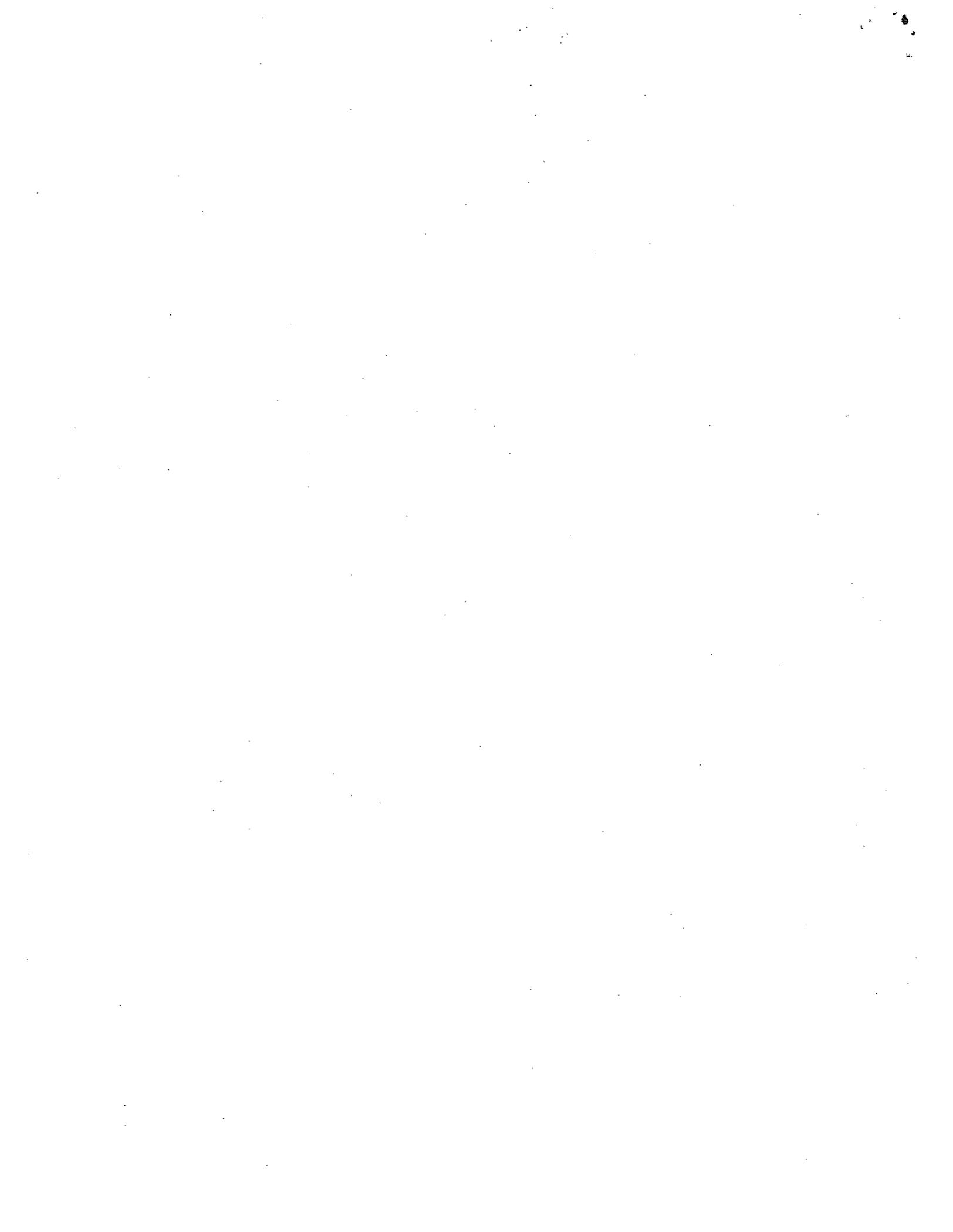


L'Université de langue française en Ontario, chronologie et bibliographie annotée

Ce document est distribué libre de droits,
à la condition d'en citer la source.

Les lectrices et lecteurs sont priés de le compléter car il ne se prétend pas exhaustif.

Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes
880, rue Bay, bureau 203
Toronto (Ontario) - M7A 1L2
Le 19 juin 1996



L'Université de langue française en Ontario, chronologie et bibliographie annotée

1969

L'ACFO, lors de son AGA, se prononce en faveur de la «francisation complète éventuelle de l'Université d'Ottawa».

1972

L'ACFO, lors de son AGA, s'engage à étudier «le besoin et les moyens de fonder une université francophone en Ontario» et à demander «la création d'une commission de coordination francophone pour le niveau postsecondaire».

1973

L'ACFO, lors de son AGA, s'engage à «étude et action» quant à la situation des francophones dans les universités ontariennes.

1978

Direction jeunesse mène des consultations pour faire un bilan de la vie étudiante en français dans les établissements bilingues. Le résultat en sera *Le Complexe des différents*, publié en 1979.

1979

Direction jeunesse, lors de son AGA, se prononce en faveur d'établissements postsecondaires - collèges et universités - de langue française en Ontario.

Direction jeunesse publie *Le Complexe des différents* (rapport Deslisle) qui fait état de la vie étudiante en français dans les établissements bilingues et qui ouvre le débat sur la question de l'université de langue française. Le rapport révèle que les établissements bilingues n'offrent que bien peu de ressources à leur clientèle francophone; en outre, les étudiantes et étudiants francophones sont sous-représentés dans les associations étudiantes.

1980

L'Association d'étudiants francophones de l'Université Laurentienne réclame la création d'une université de langue française en Ontario (février).

À la suite de cette déclaration, *Le Droit*, en éditorial, appuie le concept. L'Association obtient aussi l'appui des associations étudiantes de l'Université Ste-Anne, des trois campus de l'Université de Moncton, de la Faculté St-Jean, du Collège universitaire de St-Boniface, du Collège universitaire de Hearst, des ACFO provinciale et régionales, etc. Direction jeunesse annonce également qu'elle s'impliquera dans le dossier.

Direction jeunesse, lors de son AGA, se prononce en faveur d'établissements postsecondaires - collèges et universités - de langue française en Ontario.

L'**ACFO**, lors de son AGA, «endosse la création d'universités franco-ontariennes» et entreprendra des démarches pour réaliser ces projets. L'**ACFO** appuiera également «le **CAUFO** dans sa campagne pour l'obtention d'une université homogène de langue française».

Le **Comité d'action pour l'université franco-ontarienne (CAUFO)** est fondé à Sudbury.

1981

L'**ACFO**, lors de son AGA, «endosse la création d'universités franco-ontariennes» et entreprendra des démarches visant la réalisation de ces projets.

L'**ACFO** envoie une lettre au président du Comité d'étude de l'évolution du rôle des universités en Ontario, dans laquelle l'organisme se prononce pour l'université de langue française (juin).

Direction jeunesse organise en septembre des ateliers réunissant des étudiantes et étudiants des journaux étudiants. Le thème : la pertinence d'une université francophone. Un débat a lieu entre Michel Beillard de l'Université d'Ottawa, qui défend la thèse selon laquelle une université unilingue française en Ontario n'est pas possible ou souhaitable : absence de ressources, qualité inférieure, moins grand nombre de programmes, etc. alors que son opposant, Pierre Bourdon, directeur général de la FJCF lui oppose la notion de besoins et de retard de la communauté. M. Beillard croit que la réponse réside dans un partenariat entre la communauté et l'Université d'Ottawa.

1982

La réunion annuelle de **Direction jeunesse** a comme thème «Faut que ça bouge au postsecondaire», ce qui s'inscrit dans une démarche de mobilisation du même nom. Un dossier de sensibilisation sur le postsecondaire franco-ontarien est monté (avril). L'objectif de la démarche de **Direction jeunesse** est la création d'un système postsecondaire de langue française.

L'**ACFO** s'engage, à l'occasion de son AGA, à prendre «toute disposition utile» pour développer une concertation entre tous les intervenants du secteur postsecondaire, incluant la formation professionnelle. Parmi les **documents présentés**, on trouve «Sur le chemin de nos collèges et de nos universités»; «L'éducation postsecondaire en français en Ontario» et «Politiques et résolutions de l'ACFO». On y fait un bilan de la situation et y pose les principes qui devraient guider le développement du dossier. L'**ACFO** lance une **campagne de lettre** suite à l'adoption de sa recommandation.

Le Collège universitaire de Hearst diffuse *La structure de la nouvelle université*.

L'ACFO-Timmins réclame une université de langue française et déclenche une campagne de sensibilisation sur la question (novembre-décembre).

1983

Direction jeunesse présente un mémoire à la Commission Parrott dans lequel l'organisme demande une université de langue française (janvier)

Direction jeunesse, lors de la troisième rencontre provinciale sur le postsecondaire, identifie parmi les trois priorités du secteur, la nécessité de réfléchir et de développer un plan d'action sur la situation de la vie française au postsecondaire (avril).

Direction jeunesse, lors de son AGA, identifie comme priorité «Vers un réseau d'enseignement postsecondaire en français».

L'ACFO, lors de son AGA, endosse la «création d'une université francophone basée sur un réseau de facultés françaises (genre Université du Québec)».

La FESFO, lors de son AGA, organise un atelier sur le postsecondaire, dont l'animation est assurée par Direction jeunesse. Il y sera notamment question d'établissements de langue française.

1984

Parmi les priorités identifiées lors de l'AGA de l'ACFO, on retrouve la «création d'un réseau de campus universitaires... francophones».

Direction jeunesse présente un mémoire à la Commission Bovey où l'organisme réclame un réseau universitaire franco-ontarien fondé sur les établissements existants (septembre).

Le CEFO recommande à la Commission Bovey, chargée d'étudier l'avenir des universités, l'établissement d'un «réseau de services universitaires de langue française, responsable de l'évaluation des besoins, de la planification des services et de leur mise en oeuvre» (novembre).

1985

«Pour l'université française en Ontario», *Revue du Nouvel Ontario*, n° 7, numéro spécial sur la question qui comprend le texte de Gaétan Gervais, «L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965)» (pp.11-52). Ce texte retrace les différentes configurations de l'enseignement supérieur en Ontario français.

Stacy Churchill *et al* rédigent pour le compte du CEFO, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens : le diagnostic d'un système d'éducation. Volume 2 : L'enseignement postsecondaire* (CEFO, 1985). Cette étude, plus connue sous l'appellation «Rapport Churchill», révèle que les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens ont un taux de participation au postsecondaire qui se situe à 50 % de celui de la population ontarienne en général. Ce résultat, très inquiétant, est fondé sur l'étude des tendances au cours de la décennie 1971-1981. Ce rapport fera les annales de l'histoire de l'éducation franco-ontarienne et amènera le gouvernement provincial à mettre en place plusieurs mesures de redressement.

Lors de son AGA, **Direction jeunesse** réclame la création d'établissements universitaires et collégiaux de langue française. L'organisme fait part de cette revendication au ministre des Collèges et Universités.

Direction jeunesse diffuse *Pour le droit à l'éducation postsecondaire en français en Ontario*, document de travail (déposé lors de son AGA en juin). Le document fait un survol de la situation du postsecondaire en français en 1985. Il présente ensuite une stratégie fondée sur les partenariats. Le plan d'action demande à l'ACFO de faire pression auprès du gouvernement provincial. L'objectif serait de créer un «conseil des affaires universitaires franco-ontariennes» et un «conseil des affaires collégiales franco-ontariennes». Le mandat de ces conseils seraient de suggérer la structure d'un réseau d'établissements postsecondaires pour garantir l'accès.

L'ACFO, lors de son AGA, s'engage à étudier la question de la fréquentation des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens au postsecondaire et à «faire des pressions auprès du ministère des Collèges et Universités pour que soit formé un Conseil des affaires universitaires franco-ontariennes».

1986

Jean-Charles Cachon rédige pour l'Université Laurentienne, *Étude stratégique sur les services d'éducation universitaire en français dans le nord-est de l'Ontario*.

1987

Direction jeunesse organise **ORIENT-ACTION I** à Toronto, en collaboration avec la Fédération étudiante de l'Ontario. Il s'agit d'une consultation dont le thème est le postsecondaire en français.

L'ACFO organise des ateliers sur l'éducation postsecondaire lors de son AGA. René Guindon rédige une synthèse des ateliers (12 p.). Les ateliers, qui ont aussi une fonction de sensibilisation, portent sur quatre thèmes : les actions à poser pour améliorer la participation des jeunes Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens aux études supérieures, les attentes des participantes et participants face aux collèges et universités, la vision du

système d'enseignement postsecondaire idéal et les questions et commentaires à faire parvenir au Ministre des Collèges et Universités. **À la suite de ces ateliers, l'Assemblée adopte une série de principes** sur lesquels l'éducation universitaire en français devrait être fondée. L'ACFO s'engage également à travailler de concert avec Direction jeunesse pour faire progresser le dossier.

1988

La Fédération des étudiant(e)s de l'Ontario appuie la création d'une «université unilingue française» dans le Nord et d'autres établissements similaires ailleurs en province (janvier).

COM-Femmes (Sudbury) présente un mémoire au Comité sudburois pour une éducation postsecondaire en français; ce mémoire réclame une université de langue française.

Canadian Parents for French dans une lettre adressée à la ministre des Collèges et Universités, Lyn McLeod, appuie formellement la notion de gestion des établissements d'enseignement de langue française par les francophones, de la maternelle à l'université (mars).

L'ACFO produit *L'éducation postsecondaire en français. Position de l'Association canadienne-française de l'Ontario. Grandes orientations* (mars, 15 p. + 15 tableaux). Ce document fait d'abord état de la situation inacceptable des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens en ce qui a trait au postsecondaire : manque d'accessibilité et d'autonomie. Ensuite, il pose les principes de base de l'enseignement postsecondaire de langue française : égalité des chances et moyens et gestion francophone. Enfin, il examine les éléments de la revendication franco-ontarienne : clientèle suffisante, coûts sociaux et économiques de la sous-scolarisation, besoin de ses propres établissements, nécessité d'élaborer une vision globale de la programmation et de la recherche, la fonction sociale de la recherche, etc. Le document conclut que la mise sur pied d'établissements de langue française repose sur une question de volonté politique.

En chambre, le **député de l'opposition Richard F. Johnston** demande à la Ministre Lyn McLeod quand le Ministère considérera la mise sur pied d'une université de langue française, ce à quoi la Ministre répond qu'elle y songe très sérieusement («giving the question very serious thought») (15 juin)

L'ACFO déclenche **une campagne de lettres** auprès des instances décisionnelles, gouvernementales et universitaires, sur la question.

Direction jeunesse, la Fédération des étudiant(e)s de l'Ontario et la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien produisent *L'éducation postsecondaire, position commune aux trois organismes, née de ORIENT-ACTION II*. Le document fait d'abord état des perceptions des personnes qui ont participé à l'exercice de consultation face aux

études postsecondaires. Le document met aussi de l'avant des solutions dont, notamment, la création de trois collèges de langue française et la création d'une université francophone autonome avec multi-campus ou multi-universités.

1989

La **SULFO** est créée en juin.

L'AEFO reçoit une réponse aux questions d'ordre juridique qu'elle avait adressées à M^e Gérard Lévesque. Essentiellement, cette réponse précise qu'il serait plus simple, quoique au demeurant complexe, d'utiliser la charte de l'Université de Sudbury pour créer l'université franco-ontarienne, plutôt que d'en demander une nouvelle. Demander une nouvelle charte impliquerait automatiquement la consultation de l'Association des universités et collèges du Canada, dont les universités bilingues ontariennes sont membres. (juin)

Jean-Charles Cachon, professeur à l'Université Laurentienne, reçoit **un avis juridique** de M^e Yvon Renaud sur les mêmes questions. Le constat, plus bref, est pour l'essentiel le même que celui de M^e Lévesque.

L'Association étudiante francophone à l'Université Laurentienne réclame l'Université de langue française.

Assemblée générale annuelle de l'ACFO(juin) (documents et activités)

- Normand Frenette de l'IEPO écrit (en janvier) *Jalons pour une réflexion sur l'éducation universitaire adaptée aux besoins des minorités francophones* (17 p. + sommaire). Après un bref examen des taux de participation, désastreux, des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens au postsecondaire, l'auteur examine les fonctions de l'université : les trois premières - transmission et élargissement des connaissances, reproduction sociale - sont largement instrumentales et une fonction symbolique qui reflète les liens entre la communauté et l'établissement. Essentiellement, l'auteur conclut que les fonctions de l'éducation universitaire en français doit refléter la communauté qu'elle dessert, ses certitudes et ses crises.
- Anne Gilbert, coordonnatrice de la recherche à l'ACFO rédige pour l'ACFO *Une université de langue française : un outil pour la communauté* (mars, 5 p.+ sommaire). Ce document vise d'abord à fournir l'encadrement nécessaire pour les interventions de l'ACFO quant à l'organisation et la gestion futures de l'enseignement universitaire de langue française. Les objectifs de base de ce système seraient : l'accessibilité pour les francophones à un enseignement universitaire, au marché du travail et à des ressources universitaires utiles à la communauté. Les principes d'organisation et de gestion sont fondés sur une notion de planification des services pour en assurer la cohérence, une gestion par et pour

les francophones, un partenariat entre université, communauté et gouvernement et une notion d'ouverture entre ces partenaires et entre l'université et les autres composantes du système d'éducation franco-ontarien.

- Liste et texte des 25 résolutions adoptées par l'ACFO sur la question universitaire de 1969 à 1988. (Le contenu de ces propositions est noté en ordre chronologique dans ce texte).
- Le texte préparé par l'ACFO (auteur non-précisé), *Qu'est-ce qu'une université?*, juin 1989, 13 p. est publié. Il comprend une définition légale et organisationnelle d'une université; une définition des joueurs-clés gouvernementaux (MCU, Conseil ontarien des affaires universitaires, CEFO) et le rôle du gouvernement provincial dans le secteur universitaire, notamment au plan du financement; ainsi qu'une description des universités bilingues, de la clientèle étudiante et des programmes disponibles.
- Dans le cadre de cette AGA, table ronde intitulée : «Des modèles pour une université de langue française en Ontario». Sous la présidence de Jacqueline Pelletier, John O'Brien, professeur au département d'économie de l'Université Concordia, Fernand Arsenault, doyen de la Faculté des Arts de l'Université de Moncton, Yvon Lussier, directeur de la recherche institutionnelle à l'Université du Québec à Montréal et Andrée Lortie, directrice de l'éducation permanente du Collège Algonquin, font une présentation. L'objectif est de faire la lumière sur la mise en place de l'Université Concordia, l'Université de Moncton, l'UQAM, les collèges universitaires de St-Boniface (Manitoba) et fransaskois (Saskatchewan) afin de dégager des pistes pour une éventuelle université de langue française en Ontario. Les éléments examinés sont : les éléments ou les objectifs à l'origine de la mise en place de la structure, la stratégie qui a permis la concrétisation du projet, les avantages et les limites du modèle retenu.
- Lors de cette même AGA, à la suite de la table ronde, 300 congressistes se sont répartis en atelier. Jacqueline Pelletier a résumé les ateliers (3 p.). La question : «Dans la conjoncture actuelle, quelle est la façon la plus appropriée de répondre aux besoins de la communauté francophone de la province?». On croit qu'il faut un nouveau modèle de prestation de l'enseignement universitaire en français, qui s'inscrirait dans la foulée des gains enregistrés récemment. Ce modèle est une université de langue française, centralisée administrativement, mais avec autonomie régionale pour des campus et des satellites des campus. Ces campus devraient être spécialisés en fonction de leur milieu. L'autre option est que l'une des universités bilingues devienne l'université de langue française, ou encore que des campus soient logés dans ces établissements bilingues. Il faut entre temps protéger les acquis. Les congressistes remettent le leadership du dossier à l'ACFO provinciale. On propose toutefois de demander tout de suite une charte et de

procéder à l'étude des subventions au bilinguisme et des subventions du gouvernement fédéral.

- L'ACFO adopte une série de résolutions dans le cadre de cette AGA (1989) traitant de la question. La plus fondamentale est celle qui demande «la création d'institutions universitaires autonomes francophone».

Le *Sudbury Star* se prononce contre une université de langue française (en réaction à la résolution adoptée par l'ACFO à son AGA du printemps) parce que trop coûteuse dans un contexte de ressources limitées.

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa diffuse le *Rapport sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa*, (10 p. + nombreux tableaux et annexe ainsi qu'un sommaire). Résultat d'une vaste consultation. Parmi les faits notés : les trois quarts du personnel de soutien de l'établissement sont francophones, 60 % des professeures et professeurs sont bilingues actifs et 70 % enseignent dans une langue autre que leur langue maternelle; 58 % des départements n'offrent pas les cours obligatoires dans les deux langues; dans 80 % des cas, il y a plus de choix en anglais qu'en français en ce qui a trait au choix de cours en général; les facultés les plus égalitaires sur ce plan sont Arts, Administration et Sciences sociales; sociologie, science politique, kinanthropologie et ergothérapie sont les seuls départements qui offrent plus de cours en français qu'en anglais; en sciences, la situation varie d'un département à l'autre, mais elle désavantage nettement les francophones; au cycle supérieur, sur 38 programmes, 14 sont disponibles dans les deux langues, 21 seulement en anglais, 3 seulement en français.

Deloitte, Haskins et Sells produisent la recherche *Study of French Language Services in Bilingual Universities in Ontario* (étude commandée par la Commission des services en français dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi sur les services en français, septembre 1989, 20 p.). Les objectifs de cette étude sont d'identifier les sommes consacrées (dépensées) aux services et programmes de langue française dans les universités bilingues; identifier les sommes que fournit le gouvernement à ces fins; revoir et examiner les mécanismes d'affectation des sommes destinées à ces fins, autant au niveau provincial que celui des établissements eux-mêmes. L'étude indique qu'aucun établissement ne tient des comptes en fonction de la langue; il est par conséquent très difficile d'évaluer les coûts réels des services fournis. Elle indique aussi que les subventions du CEFO devraient être maintenues d'une année à l'autre; que la subvention au bilinguisme devrait être revue plus souvent qu'aux 5 ans. L'étude conclut (1) les coûts des services universitaires de langue française sont de 8,5 % plus élevés que l'addition des subventions gouvernementales et des frais de scolarité; (2) 90-95 % des subventions que reçoivent les universités bilingues proviennent du financement de base; (3) il y a absence de mécanisme d'obligation redditionnelle; (4) avec tous les problèmes méthodologiques, il leur est impossible de conclure à la pertinence des mécanismes d'affectation des ressources destinées à l'enseignement universitaire de langue française;

il est encore plus difficile d'établir des hypothèses en ce qui a trait aux dépenses liées aux services de langue française qu'en ce qui a trait aux revenus.

Le Droit publie 23 articles sur la question dans une série parue du 6 au 14 octobre.

Colloque à l'Université d'Ottawa (automne)

- À la suite de l'AGA de l'ACFO, un groupe de professeures et professeurs de l'Université d'Ottawa intéressés par la question universitaire de langue française envoie une lettre à Rolande Soucie, présidente générale de l'ACFO, le 7 juillet 1989. On lui propose d'organiser un colloque dont le thème serait «Réflexion sur l'avenir linguistique de l'Université d'Ottawa». Ce colloque aura lieu en octobre. Au programme, on note :
 - Une allocution d'ouverture par Antoine D'Iorio, recteur de l'Université d'Ottawa.
 - Un examen de la situation : (1) les besoins de la communauté (2) l'Université et le bilinguisme (3) convergence d'intérêt ou non entre la communauté et l'université bilingue. Animé par Pierre Pelletier, participation de Normand Frenette, Denis Carrier, Christian Hyde, C. Paquin, Maurice Lapointe, Daniel Proulx.
 - M. Lapointe y présente, dans une communication écrite, les trois options : le statu quo, une université complètement à l'extérieur de l'Université d'Ottawa ou une reconfiguration complète de l'Université d'Ottawa. M. Lapointe exclut les deux premières et opte pour la troisième. Selon lui, cette reconfiguration signifierait le contrôle par les francophones des sommes et des structures qui leur sont destinées.
 - Un examen de la notion de l'université francophone et des ressources actuelles. Animé par Roger Bernard, participation de Jean-Charles Cachon, Andrée Lortie, Michel Beillard, Y. Jimenez, Gaétan Gervais, R. St-Jacques.
 - Modèle de l'université et moyens d'y arriver. Animé par Jacqueline Pelletier, participation de Linda Cardinal, Rolande Soucie, Danielle Coulombe, Noel Thomas, J. De Koninck, Susan Mann-Trofimenkoff, H. Ménard.
 - Mot de clôture par J-Yvon Thériault, directeur du département de sociologie.

La **Commission des services en français**, responsable de la mise en oeuvre de la Loi sur les services en français, recommande au gouvernement ontarien la création d'une commission d'enquête sur l'université de langue française.

1990

La **Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa** tient deux ateliers sur «les victimes du bilinguisme» en janvier 1990 dont le «**Rapport sur les lacunes du bilinguisme envers les francophones à l'Université d'Ottawa**» résultera.

Le **Regroupement francophone** qui réunit la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa, l'Association étudiante de l'Université Laurentienne, la Fédération étudiante de l'Ontario et Direction jeunesse, lance en mars **une campagne** : «Estie, parle moé en français» (sic). Cette campagne a pour objectif de dénoncer la lenteur administrative de l'Université d'Ottawa à répondre aux préoccupations de ses étudiantes et étudiants francophones et de sensibiliser les étudiantes et étudiants quant à ces préoccupations.

Direction jeunesse organise à l'hiver 1990 une journée de mobilisation pour une université de langue française à l'Université Laurentienne, au Collège universitaire de Hearst et au Collège Glendon (**ORIENTA-ACTION III**). Les associations réitèrent leur appui à l'Université de langue française.

Le **Nouveau parti démocratique** de l'Ontario, dans un mémoire à la Commission Bourdeau, **appuie le principe** de la gestion par des francophones des établissements scolaires de langue française, de la maternelle à l'université.

L'**AEFO** réclame, dans une proposition adoptée unanimement par ses membres, la création d'une université de langue française.

Le Conseil des gouverneurs du **Collège universitaire de Hearst** réclame la création d'une université de langue française, à plusieurs campus.

Direction jeunesse, lors de son AGA, développe **un plan d'action «Stratégie universitaire»**.

Anne Gilbert produit pour l'ACFO ***L'université de langue française : des ressources à exploiter*** (ACFO, Vanier, 46 p. + série de tableaux et avant-propos). Le document vise à démontrer que l'Ontario français a en mains tous les éléments nécessaires pour créer une université française. Le document conclut notamment à la présence d'une clientèle étudiante suffisante; à des acquis solides dans les sciences humaines et l'éducation; à une certaine tradition de recherche en français mais à peu de centres et instituts spécialisés; à un large éventail de compétences francophones, autant dans les rangs du professorat que de l'administration. Enfin, le document conclut également que les sommes actuellement destinées à l'enseignement universitaire en français constituent une excellente base pour financer un établissement de langue française. De plus, la présence d'associations étudiantes, de professeures et professeurs, d'anciennes et d'anciens, de même que des organisations communautaires constituent des atouts de taille pour créer une université de langue française.

L'ACFO, accompagnée d'autres organismes franco-ontariens, demande au ministre des Collèges et Universités, Richard Allen de **mettre sur pied une commission consultative** dont le mandat serait d'étudier tous les aspects de la création d'une université de langue française.

Normand Frenette et Saeed Quasi rédigent **Accessibilité aux études postsecondaires pour les francophones de l'Ontario, 1979-1989**. Il s'agit d'une mise à jour des données du fameux «Rapport Churchill» (1985). Une fois de plus, on démontre que les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens ont un taux de participation aux études postsecondaires qui se situe à la moitié du taux de participation de la population ontarienne en général.

La **SULFO** dépose à son AGA, en novembre, un document intitulé «**La question universitaire**», 27 p. Ce document résume les politiques gouvernementales et les positions des organismes franco-ontariens et fait un bilan des établissements universitaires qui offrent cours et programmes en français. Il propose trois options : le statu quo enrichi, la création d'un mécanisme provincial de concertation sur les services universitaires en français et la création d'une université dotée de campus dans les quatre régions de la province qui aurait l'exclusivité des services universitaires en français financés à même les deniers publics. Mais les options ne sont pas détaillées. La **SULFO** demande alors formellement au gouvernement provincial d'établir une commission d'enquête dont le mandat serait d'étudier la question de l'éducation universitaire de langue française en Ontario et de recommander le modèle le plus approprié de prestation de programmes et de services universitaires en français dans l'ensemble de l'Ontario. Le délai de réalisation serait de 12 mois.

Dix anciennes présidentes et anciens présidents de l'ACFO envoient une lettre au Premier ministre David Peterson demandant une charte universitaire pour créer l'Université de l'Ontario, une université de langue française.

1991

La **SULFO** envoie une lettre au ministre des Collèges et Universités présentant sa résolution adoptée lors de l'AGA en novembre 1990 (voir 1990).

La radio de **Radio-Canada** organise, au printemps, un forum (de 2 heures) dont le thème était : «Une université sur mesure pour les 500 000 francophones de l'Ontario». On tentait d'y tracer le portrait de l'université idéale pour les francophones de l'Ontario. Il s'agissait de deux tables rondes, l'une à Sudbury, l'autre à Ottawa, qui réunissaient les universités d'Ottawa et Laurentienne, l'ACFO, la **SULFO**, DJ, l'IEPO, des étudiantes et étudiants ainsi que des porte-parole de l'Université du Québec à Hull, de l'Université de Moncton et du Collège universitaire de St-Boniface.

Dans le contexte de l'élaboration du «Plan de développement», échange de lettres entre Marcel Hamelin, recteur de l'Université d'Ottawa et Jean Tanguay, président de l'ACFO. Le 14 mars, M. Hamelin invite l'ACFO à discuter avec des représentantes et représentants de l'Université du concept «réseau de programmes et services universitaires en français en Ontario». Ce à quoi l'ACFO répond le 6 mai qu'elle préférerait dans un premier temps élargir la consultation à tous les organismes en éducation en Ontario français. M. Hamelin répond le 17 juin en disant que l'Université comprend, mais que pour

éviter toute méprise quant à ses objectifs, «je me permets de vous répéter ce que vous savez déjà, à savoir que nous croyons être mieux placés que quiconque dans cette province pour devenir une université la plus complète possible en ce qui concerne l'offre de programmes... et que nous tâchons d'y parvenir sans renier en aucune manière notre caractère d'institution bilingue».

Le document *L'Université d'Ottawa et la francophonie ontarienne. Plan de développement des programmes et des services en français à l'Université d'Ottawa (Rapport Carrier)* est déposé. Ce rapport fait un survol de la situation des études postsecondaires du côté des francophones (participation, facteurs incitatifs, facteurs désincitatifs, etc.), un bilan des programmes et services offerts en français par l'établissement, ses progrès et ses projets. On y note l'absence totale de référence à une politique globale destinée aux francophones.

Le 1^{er} novembre 1991, **Robert Choquette**, alors secrétaire de la **SULFO** pour la Région de l'Est, écrit à Denis Carrier, vice-recteur adjoint de l'Université d'Ottawa. Les sociétaires se disent assez satisfaits du Plan de développement des programmes et des services en français à l'Université d'Ottawa, mais regrettent l'absence de politiques traitant de la vie française sur le campus et de l'équité des inscriptions d'anglophones et de francophones et soulignent l'absence d'une politique linguistique.

L'ACFO de Sudbury organise, à l'automne, le **Colloque Franco-Parole II**. On avait au préalable procédé à une consultation au sujet d'une éventuelle université de langue française. Au colloque, plus de 150 personnes se réunissent pour élaborer un plan d'action pour obtenir cette université. Parmi les actions identifiées : création d'un conseil des gouverneurs de l'Université, création d'une coalition à l'échelle de l'Ontario français, établissement d'un bureau permanent dont le mandat serait de faire progresser ce dossier. Ce bureau verrait notamment à récupérer les sommes actuellement destinées aux universités bilingues et à obtenir une charte universitaire. On produit également dans ce contexte un document, *L'Université de l'Ontario français, c'est faisable, c'est nécessaire, c'est urgent* (document non-daté et sans auteur), sous format questions-réponses. Franco-Parole II reçoit une excellente couverture médiatique.

Le Voyageur de Sudbury se prononce en faveur de l'Université de l'Ontario français.

La communauté franco-ontarienne revendique la création d'une université de langue française à l'occasion du **Sommet de la francophonie**, qui réunissait l'ensemble des intervenants francophones.

L'Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques appuie le projet d'une université de langue française.

Le Théâtre du Nouvel Ontario appuie le projet d'une université de langue française.

1992

Gaétan Gervais écrit «L'Ontario français et les universités bilingues (1960-1992)» (*Éducation et francophonie*, numéro spécial : Le postsecondaire au Canada français : bilan et perspective, vol. XX, n° 3, déc. 1992, pp.31-42, résumé). Après un survol de la création des universités en Ontario dans un contexte d'expansion (jusqu'en 1972) et des «années difficiles» (depuis 1972) qu'elles traversent, l'auteur cherche à situer l'enseignement universitaire en français. Après avoir décrit la situation actuelle, tant au plan de la configuration des services offerts que du faible taux de participation des francophones aux études postsecondaires, il fait un plaidoyer en faveur d'une université de langue française avec plusieurs campus, que la taille de la communauté et les sommes qu'investit le gouvernement suffiraient à soutenir.

1994

Le **CEFFO** envoie un Avis (94.03) au ministre de l'Éducation et de la Formation lui **recommandant de mettre sur pied une Commission royale d'enquête sur l'éducation universitaire en français**. La présidence de cette commission serait confiée à quelqu'un de l'extérieur de la province ou, au minimum, de l'extérieur du réseau des établissements bilingues. Son mandat serait d'examiner la situation actuelle de l'enseignement universitaire en français en Ontario; d'examiner la question des universités bilingues (dont le français est l'une des langues) au Canada et ailleurs; de proposer au gouvernement ontarien la structure d'un régime universitaire de langue française qui s'inspirerait des principes d'équité, d'accessibilité, du droit à l'éducation en français et du droit à la gestion. Le gouvernement néo-démocrate a répondu à cet Avis en disant qu'il comptait continuer à favoriser le maintien et l'expansion des programmes en français dans les universités bilingues, contrairement d'ailleurs à des déclarations faites lorsque le parti était en opposition.

Gilles Pouliot, ministre délégué aux Affaires francophones déclare que l'université française est une «**étape logique**» après la création du réseau collégial (entrevue accordée au *Droit*, 4 juin).

Le Droit, en éditorial, se prononce en faveur de l'université de langue française (16 juillet).

L'**ACFO** déclare que le personnel francophone des établissements universitaires de langue française pourrait se regrouper pour créer l'université de langue française (juillet).

1995

Direction jeunesse, FESFO, ACFO, FAPFO et SULFO, les collectifs des trois régions se réunissent pour former l'**Alliance pour une université franco-ontarienne** (janvier).

Sous le leadership de DJ, un dépliant de sensibilisation est lancé : «**La solution UFO**» (automne).

1996

Le CEFFO diffuse **La transition vers nos établissements, quelles leçons tirer du passé?** réalisé par Anne Gilbert et Nicole Richer. L'objectif de ce texte est d'outiller la communauté et le gouvernement en prévision de la mise sur pied de nouveaux établissements, comme une université de langue française.

Le CEFFO diffuse le présent document, ***L'université de langue française, chronologie et bibliographie annotée***, qui retrace l'évolution du dossier depuis 1969.

Documents non-datés

G. Gervais, *La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa au XIX^e siècle*. Note critique de l'ouvrage du Père Roger Guindon, *Coexistence difficile*. L'auteur, tout en faisant une recension de l'ouvrage, remet les pendules à l'heure juste en retraçant historiquement l'évolution du bilinguisme dans les établissements universitaires de l'Ontario : le bilinguisme est un phénomène du XX^e siècle, et non du XIX^e siècle.

MD - 1996-06-19 - C:\WPWIN60\WPDOCS\UNIVERSIUFO.002